

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 022-884/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech - Approbation d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

MET_SISM 19/18127/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La French Tech est un label lancé par le gouvernement en 2014, avec pour ambition est de structurer l'écosystème numérique des territoires, de faire éclore des « Tech Champions », de promouvoir le savoir-faire français à l'international et d'attirer des investisseurs étrangers.

Le changement de gouvernance de l'association Aix Marseille Métropole French Tech dont la gouvernance a changé en 2018 a donné un nouvel élan à l'écosystème numérique sur le territoire, avec un collectif d'entrepreneurs expérimentés qui cumulent à eux seuls la création de 40 entreprises, la levée de 467 millions d'euros et la création de 2 370 emplois sur les 10 dernières années.

En avril 2019, l'association Aix Marseille French Tech obtient le label « Capitale French Tech », validant ainsi la trajectoire stratégique et les moyens mis en œuvre par la nouvelle gouvernance.

Les ambitions de l'association pour 2020, en lien direct avec le territoire, visent à consolider et amplifier les actions annoncées et amorcées en 2019.

Grâce à l'appui d'une équipe opérationnelle à temps plein, la feuille de route 2020 s'articule autour de 5 axes stratégiques :

1 Mobiliser l'écosystème vers l'hyper croissance

- Sourcer les pépites

Il s'agit, avec l'appui des structures d'accompagnement, d'identifier une fois par trimestre un petit groupe de start-ups comme futur « Tech Champion » : des start-ups à haut potentiel pour lesquelles la French Tech Aix Marseille et le collectif mettront en commun leur réseau et des services négociés pour les aider et les accompagner dans leur chemin vers l'hyper croissance.

- Développer des opportunités business pour les start up

- Le Pacte PME

La French Tech Aix Marseille s'associe à la démarche Pacte PME initiée par Aix Marseille Métropole Provence et la CCIMP pour faire bénéficier les start up du territoire de tous les événements qui seront labélisés Pacte PME.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- Connecting Days

La French Tech Aix Marseille organisera des rencontres entre grands groupes et start up. Les premiers présenteront un besoin ou une opportunité dont pourraient bénéficier les start up du territoire, et ces dernières présenteront leurs solutions.

- Les clubs Tech Champions

Il existe d'ores et déjà des start up à gros potentiel identifiées sur le territoire (Pass French Tech) ; convaincues du rôle de premier de cordée qu'elles peuvent endosser auprès des plus jeunes entreprises, il est essentiel de les faire se rencontrer afin qu'elles puissent exercer un rôle de mentor et d'ambassadeur de l'écosystème Tech du territoire en France et à l'international.

2 Soutenir le financement vers les start up du territoire

- Rencontres avec les investisseurs

Une étape du France Digitale Tour sera accueillie à Marseille en 2020.

- Les AfterWork Start up Invest

Des afterworks décontractés pour parler financement et networker seront organisés à intervalles réguliers. L'objectif est d'acculturer les start up à différentes formes de financements.

3 Connecter le territoire à l'international

- Connecter notre écosystème avec des écosystèmes étrangers

A travers la participation à plusieurs délégations aux Etats-Unis et au Canada (CES Las Vegas, Austin, Montréal, Toronto...), l'association construit des ponts avec des écosystèmes étrangers pour faciliter la conquête de nouveaux marchés et l'implantation à l'étranger pour les entreprises innovantes.

- Promotion du French Tech Visa pour attirer les talents internationaux
- Appuyer le territoire comme porte d'entrée des start up africaines vers le reste du monde

L'association sera partenaire de l'événement « Emerging Valley » pour renforcer les liens existants entre notre territoire et l'Afrique et en faire un véritable sas d'innovation entre nos deux continents.

4 Multiplier les talents

- Sourcer des talents partout : renouvellement du French Tech tremplin

Programme de la mission French Tech déployé dans toutes les capitales French Tech qui vise à détecter des porteurs de projets issus de milieux traditionnellement peu connectés du monde de la tech afin de les accompagner vers l'entrepreneuriat (public issu des quartiers prioritaires de la ville, réfugiés, étudiants boursiers, bénéficiaires des minimas sociaux...).

- Rapprocher les jeunes de la tech, des start up et de l'entrepreneuriat

A travers plusieurs partenariats (IAE, Pépité, Rectorat Aix Marseille...), l'association œuvre au rapprochement des étudiants / jeunes et des start up pour faciliter le recrutement et la création d'entreprise.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- Promouvoir la tech auprès des jeunes et des femmes

Les femmes de la tech et les femmes entrepreneures seront mises à l'honneur pour valoriser et mettre en lumière leur activité pour que d'autres s'identifient et suivent le même parcours. Les interviews « AMT Women » seront reconduits en 2020.

5 Promouvoir la tech inclusive et durable pour renforcer les singularités du territoire

- Evènement « Le Grand Bain »

Pour afficher la position de l'association comme hub de la tech inclusive et durable, une seconde édition du « Grand Bain » est programmée en 2020. L'objectif est de donner au sommet une dimension nationale en assurant la présence d'intervenants de renom.

- Promotion des industries culturelles et créatives
- Conférences et think tank « Content for the Future »

Suite des cercles de conférences Content for the Future qui réunissent les univers de la tech et la culture au travers d'une rencontre entre un ou une artiste de renom et une personnalité de la tech. L'objectif est de renforcer l'attractivité et la position du territoire sur la thématique.

- Partenariat avec le Mucem

Poursuite du partenariat pour en faire un living lab pour les start up et rapprocher le monde de la culture traditionnelle et celui des industries créatives. Les start up se verront offrir la possibilité de présenter leur innovation lors du club des dirigeants du Mucem, à l'occasion des portes ouvertes des expositions ou encore au sein même des expositions.

L'ensemble de ses actions contribue à **féderer** (cohésion des actions publiques et privées en faveur des start-up), **semmer** (mise en place de dispositifs visant à faciliter l'éclosion de start-up), **accélérer** (aider au développement des entreprises innovantes à fort potentiel), **internationaliser** (accompagnement pour la conquête des marchés étrangers) et **fixer** (développement des entreprises sur le territoire pour développer l'emploi local) les start-up.

Pour les actions menées au titre du soutien au fonctionnement de l'association Aix-Marseille-Métropole French Tech du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, il est proposé l'attribution d'une subvention de 140 000 euros, représentant 29,37 % du budget prévisionnel 2020 dont le montant s'élève à 476 580 euros (hors contributions volontaires).

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 70 000 euros pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 70 000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence a la volonté de conforter les 6 filières d'excellence prioritaires du territoire dont celle des industries numériques et créatives ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence a pour intérêt de soutenir la dynamique French Tech qui rayonne aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence a pour objectifs stratégiques de favoriser un écosystème d'innovation et d'expérimentation.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de la délibération du Bureau de la Métropole relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC